

Quelques conseils pour bien circuler

- **Priorité piétons** : bienveillance et vitesse adaptée ; roulez au pas dans les zones piétonnes autorisées pour ne pas gêner les piétons.
- **Jamais sur le trottoir** (sauf pour les moins de 8 ans)
- **Toujours visible de nuit** : feux avant et arrière (sans éblouir les autres) et accessoires réfléchissants
- Restez attentif : pas d'écouteurs, pas de téléphone, etc.

- **Gonflez vos pneus régulièrement**, ça roulera mieux ! Vérifiez systématiquement le bon état du vélo.
- **Signalez vos changements de direction** : tendez le bras, ne dépassez pas les véhicules par la droite et ne zigaguez pas entre eux.
- **Équipez-vous pour voyager à plusieurs** : siège enfants, vélo-cargos, tandems ; le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, conducteur ou passager.

Agir contre le vol

Stationnez sur les arceaux vélos, à minima un cadenas en U
Métrovélo Park propose le marquage Bicycode. Plus d'information à l'agence Métrovélo Park Presqu'île, sur bicycode.org ou sur www.metrovelopark.fr

Chronovélo

Le nouveau réseau cyclable structurant de la Métropole poursuit son extension. A l'horizon 2022 il sera composé de 4 axes totalisant 44 km de liaisons cyclables et reliant 11 communes de la Métropole. Plus d'informations sur www.lametro.fr

Trottinettes électriques

Avec la publication d'un décret au Journal officiel du 25 octobre 2019, l'usage des engins de déplacement personnels (EDP) motorisés est désormais encadré.

L'utilisateur doit ainsi circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, il peut circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h et sur les aires piétonnes, à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons. La circulation sur les trottoirs est interdite. Le stationnement sur les trottoirs est autorisé, à condition de ne pas gêner les piétons. L'utilisateur doit rouler à une vitesse maximum de 25 km/h. L'engin ne peut pas

transporter plusieurs personnes en même temps. Le conducteur doit se vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.

L'utilisateur d'une trottinette électrique a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule, ...). Il est recommandé de contacter son assureur pour, par exemple, adapter son contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.

Métrovélo Presqu'île



Une agence dédiée au vélo, un univers à votre service

- Location de vélos, vélos cargo et trottinettes
- Atelier de réparation
- Atelier d'autoréparation
- Espace d'information mobilité
- Formation & stages
- Espace de réunion et d'échanges
- Bibliothèque d'ouvrages sur le vélo



Agence Métrovélo Park Presqu'île

84 Avenue des Martyrs 38000 Grenoble - **B** Station Marie-Louise Paris CEA
www.metrovelopark.fr - contactez-nous@metrovelopark.fr
Tél. 04 38 03 22 13

Horaires d'accueil

	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h
Lundi																
Mardi																
Mercredi																
Jeudi																
Vendredi																
Samedi																

Métrovélo

Métrovélo, c'est avant tout un service de location de vélos en longue durée et un réseau de consignes collectives et micro-collectives, comme individuelles. Retrouvez toutes les informations sur le service sur www.metrovelo.fr ou rendez-vous à l'agence Métrovélo de la Gare de Grenoble ou à l'agence du Campus.

Métrovélo



Avec l'agence Métrovélo Park, vous avez la possibilité de louer un équipement de mobilité à assistance électrique pour quelques heures, un week-end ou une semaine.

Découvrez une façon simple, agréable et économique de vous déplacer.

Métrovélo Park, c'est aussi la possibilité de garer votre vélo dans un espace sécurisé, accessible 24h/24 au cœur de Grenoble.

www.metrovelopark.fr

Mobilité électrique

Métrovélo Park, un service de Park Grenoble Alpes Métropole, vous permet de louer un équipement de mobilité pour une durée de quelques heures à quelques semaines.



	1 à 4h par heure	Forfait Jour**	Forfait Nuit**	Forfait 24h**	Forfait week-end**	Forfait 7 jours**
CKE	1,80 €	9,00 €	3,00 €	12,00 €	23,00 €	50,00 €
CKE-NAV*	2,70 €	12,00 €	5,00 €	16,00 €	29,00 €	75,00 €
Cargo	2,20 €	20,00 €	7,00 €	25,00 €	48,00 €	95,00 €
Trottinette*	2,00 €	11,00 €	6,00 €	13,00 €	25,00 €	69,00 €

CKE - Vélo à assistance électrique



Vélo cargo Shorty



** Le forfait jour correspond à une location démarrant le jour J et s'achevant le même jour.

Les forfaits 24h et 7 jours démarrent à l'heure de prise en main du vélo et se clôturent respectivement 24h et 7 jours après.

Le forfait week-end démarre le vendredi à 18h et s'achève le lundi à 10h.

Vélo cargo Flatbed



Vélo cargo Family



*CKE-NAV

Une partie de la flotte des vélos à assistance électrique est équipée d'un guidon connecté. Avec son système de navigation votre guidon vous mène jusqu'à votre destination en toute sécurité. Une navigation intuitive et universelle. Suivez votre chemin grâce aux signaux lumineux qui vous indiquent quelle direction prendre. Saisissez votre destination, paramétrez votre guidon, visualisez les kilomètres parcourus, les temps de parcours et vos calories brûlées.



Formalités et conditions

- Présenter une pièce d'identité
- Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une attestation Responsabilité Civil pour la location des trottinettes
- Le service est accessible dans la limite des vélos disponibles.
- Le nombre de vélos loués est limité à 4 par foyer, personne physique ou personne morale.

- Le vélo est sous l'entière responsabilité du contractant durant la période de location. Il est conseillé de souscrire une assurance individuelle.
- Une caution de 400 € pour les vélos à assistance électrique et trottinettes et de 600 € pour les vélos cargo est demandée à chaque location. La caution sera encaissée en cas de vol, de perte ou de casse ne permettant pas de le relouer.
- La location des VAE et trottinettes est ouverte aux plus de 14 ans. Le conducteur d'un vélo cargo doit être âgé de plus de 18 ans.

Entrez dans un parking pour stationner, ressortez avec un vélo !

Les parkings Park Grenoble Alpes Métropole vous permettent d'adapter votre mobilité sur le territoire de Grenoble. Une remise de -20% sera appliquée sur les tarifs de location sur présentation de votre ticket de parking.

Stationnement & services

13 espaces aménagés
Près de 1.000 places de stationnement additionnelles
bientôt disponibles



PARK
GRENOBLE ALPES
METROPOLE

Des espaces ont été aménagés au sein des parcs Park Grenoble Alpes Métropole afin de permettre le stationnement des vélos en toute sécurité. En effet, l'accès à ces consignes collectives est sécurisé par contrôle d'accès nécessitant de souscrire un abonnement en ligne sur www.metrovelopark.fr.

Si vous disposez d'une carte OURA, il vous suffira d'en saisir les numéros directement

sur le formulaire d'inscription, ce qui vous garantira un accès immédiat à la consigne. Si vous ne disposez pas d'une carte OURA, une carte d'accès vous sera expédiée par voie postale sous 72h à compter du paiement de votre abonnement en ligne.

Des forfaits de stationnement de plus courte durée sont également disponibles auprès des agents des parcs qui vous remettront alors un ticket sans contact.

Durée	24h	WE	7J	Mois	Année
Abonnement	2,00 €	4,00 €	7,00 €	12,00 €	49,00 €

Des équipements en libre-service

A noter que tous les espaces de stationnement appartenant au réseau Park Grenoble Alpes Métropole sont pourvus d'équipements de recharge pour VAE, de pompes de gonflage ou de bras d'entretien avec outillage afin de vous permettre d'entretenir votre vélo en toute autonomie.



1	Park Presqu'île	84 rue des Martyrs	Voir horaires au dos	●	●
2	Gare Palais de Justice	34 Avenue Doyen Louis Weil	-	●	●
3	Gares Europole**	2 Avenue Doyen Louis Weil	du lundi au samedi de 7h à 19h	●	●
4	Le Cèdre	Rue Anthoard	-	●	●
5	Irvoy	18 Rue Irvoy	-	●	●
6	Saint-Bruno	33 bis Rue Nicolas Chorier	-	●	●
7	Estacade*	22 Rue Colonel Denfert Rochereau	Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h	●	●
8	Grenette Téléphérique	5 Rue de Belgrade	du lundi au samedi de 7h à 19h	●	●
9	Notre Dame Musée	50 Avenue Maréchal Randon	du lundi au samedi de 7h à 19h	●	●
10	Victor Hugo	Rue François Raoult	du lundi au samedi de 7h à 19h	●	●
11	Mistral Mairie	1 Avenue de Valmy	Lundi, Mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h Mercredi de 9h à 12h	●	●
12	Arlequins	40 Rue des Trembles	-	●	●
13	Géants	10 Place des Géants	-	●	●

* Courant du 1^{er} semestre 2020, **Fin 2020, *** Espaces logistiques ouverts au 1^{er} semestre 2020